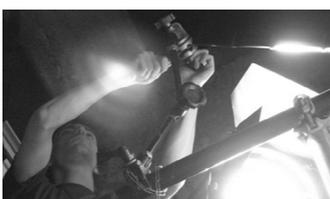




Institut des Arts de Diffusion



Inscription Coût des études 2022 - 2023

**Cinéma, Télévision, Radio,
Infographie, Multimédia,
Interprétation dramatique**

École supérieure des arts

Louvain-la-Neuve
Membre du Pôle Académique Louvain

PROCÉDURE D'INSCRIPTION À L'ÉPREUVE D'ADMISSION À L'IAD

Pré-inscription en ligne à l'épreuve d'admission

La préinscription en ligne à l'épreuve d'admission sur le site de l'IAD sera ouverte mi-mai 2022. La préinscription comprend deux étapes.

1. Chaque candidat à l'épreuve d'admission à l'IAD doit remplir la fiche de pré-inscription en ligne sur le site de l'IAD et la valider.
2. Une fois la pré-inscription validée, le candidat recevra un email de confirmation comprenant :
 - en fichier joint (format pdf) le formulaire de pré-inscription qu'il a rempli. Le candidat doit imprimer, dater et signer ce formulaire de pré-inscription
 - un lien lui permettant d'accéder et de remplir en ligne le questionnaire préparatoire aux épreuves d'admission de l'IAD. (Pour se préparer, le candidat peut télécharger un exemplaire du questionnaire en format pdf sur le site de l'IAD)

Inscription à l'épreuve d'admission

Une fois préinscrit, chaque candidat à l'épreuve d'admission à l'IAD doit envoyer ou déposer un **dossier administratif de demande d'inscription à l'IAD**. Ce dossier doit contenir:

1. La fiche de préinscription aux épreuves d'admission datée et signée (reçue dans l'email de confirmation lors de la pré-inscription du candidat à l'épreuve d'admission)
2. Le diplôme de fin des études secondaires supérieures
 - a) *obtenu en Belgique* :
 - le CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur).
 - OU le CESS provisoire pour les étudiants sortants en juin ou septembre 2022.
 - OU l'attestation d'examen de passage pour les sortants en septembre 2022 (Ne pas oublier de nous signaler l'horaire de vos examens de passage).
 - b) *obtenu à l'étranger* (baccalauréat, maîtrise suisse, 12ème grade, ...) :
 - une copie des originaux du diplôme définitif ET du relevé de notes officiel qui clôturent l'année diplômante. (Il ne faut **PAS** envoyer de copies déjà certifiées par une autorité publique de votre pays ou une ambassade)
 - pour les étudiants sortants en juin ou septembre 2022 : le relevé de notes officiel. Le diplôme devra nous être transmis dès réception.
 - pour les étudiants ayant introduit une demande d'équivalence, les documents d'équivalence de diplôme (plus d'informations à la page suivante)
3. Le document d'identité valide. Vous êtes de :
 - a) nationalité belge : une photocopie recto-verso de votre carte d'identité.
 - b) autre nationalité faisant partie de l'Union Européenne : carte d'identité nationale recto-verso/ passeport.
 - c) double nationalité : copie recto-verso de chacune des cartes d'identité ou du passeport de chacun des pays.

4. **l'original** de l'extrait d'acte de naissance ou le document informatisé de l'acte de naissance. (Il ne faut **PAS** envoyer une copie de l'extrait d'acte de naissance..... **)
5. L'attestation d'apurement de la dette à demander auprès de votre ancienne institution si vous venez d'une Ecole Supérieure des Arts ou d'une Haute Ecole ou d'une Université belge.
6. L'attestation de bilan de santé effectué dans une Ecole Supérieure des Arts ou une Haute Ecole belge.
7. Les pièces justificatives de votre activité durant les 5 années qui précèdent votre inscription à l'IAD (voir détails sur [http://www.iad-arts.be/fr/Futurs étudiants/doossier administratif](http://www.iad-arts.be/fr/Futurs_étudiants/doossier_administratif))
8. La preuve du paiement d'un montant de 120 € (cent vingt euros) de frais d'inscription à l'épreuve d'admission.

Compte IBAN : BE71 7320 1624 9369

Code BIC ou swift : CREGBEBB

Communication : frais d'inscription/nom/prénom du candidat/orientation choisie

EXPÉDITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier de demande d'inscription aux épreuves d'admission doit être **expédié par la poste ou déposé à l'IAD** à l'adresse suivante : **Route de Blocry, 5** à 1348 Louvain-la-Neuve - Belgique.

Ce dossier **NE DOIT PAS** être envoyé en recommandé.

Dates limites d'expédition par la poste et de dépôt au secrétariat de l'IAD : le vendredi 08 juillet 2022

Pendant les vacances d'été, le secrétariat de l'IAD est fermé un mois. Les dates de fermeture sont indiquées sur le site de l'IAD.

DEMANDE D'ÉQUIVALENCE POUR LES TITRES D'ÉTUDES ÉTRANGERS

Les candidats qui ont accompli leurs études secondaires dans un pays autre que la Belgique doivent obtenir l'équivalence de leur titre au certificat de l'enseignement secondaire supérieur belge auprès du Service Equivalence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le dossier de demande d'équivalence est téléchargeable via le site :

www.equivalences.cfwb.be

Dépôt du dossier d'équivalence

Le dépôt du dossier d'équivalence peut s'effectuer par deux voies différentes.

1. Déposer le dossier d'équivalence à l'IAD **APRES** la réussite de l'épreuve d'admission à l'IAD

Le dossier dûment complété doit être expédié par la poste ou déposé au secrétariat de l'IAD au plus tard le **08 juillet 2022** et ce à l'adresse suivante : *Route de Blocry, 5 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique*. Ce dossier sera transmis par l'IAD au Service des équivalences de l'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles si et seulement si :

- ◆ le dossier est complet, (<http://www.iad-arts.be/fr/candidats-hors-belgique#equivalence>)
- ◆ le **jour de la rentrée académique** vous vous rendez au Service Comptabilité de l'IAD pour payer la somme de **200,00 EUR en liquide ou par carte bancaire**. L'extrait de compte attestant du paiement effectif de 200,00 EUR sur le compte de l'IAD sera déposé par l'IAD dans votre dossier de demande d'équivalence auprès de l'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette somme correspond au montant des frais facturés par l'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2. Déposer le dossier d'équivalence au Service Equivalence de la Fédération Wallonie-Bruxelles **AVANT** la réussite de l'épreuve d'admission à l'IAD

Si vous souhaitez introduire une demande d'équivalence directement auprès de l'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, celle-ci doit être déposée entre le **15 novembre 2021 et le 15 juillet 2022**. Il est vivement conseillé de vérifier ces dates sur le site des équivalences

- ◆ soit par **voie de courrier**, par envoi recommandé à l'adresse suivante :
Fédération Wallonie-Bruxelles,
Direction générale de l'Enseignement obligatoire, Service des équivalences.
rue A. Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles - Belgique
- ◆ soit par **dépôt direct et uniquement sur rendez-vous** pris au +32 (0)2 690.86.86

La décision d'équivalence des diplômes et certificats d'études étrangers ou la preuve de la demande d'équivalence fait partie intégrante du dossier d'inscription qui doit être expédié par la poste ou déposé au secrétariat de l'IAD au plus tard le **vendredi 08 juillet 2022**

L'ÉPREUVE D'ADMISSION À L'IAD

Pour les candidats aux ORIENTATIONS AUDIOVISUELLES : Réalisation, Image, Son, Montage/Scripte, Multimédia

Tous les candidats sont avertis individuellement par mail de leurs dates de passage aux épreuves d'admission. Chaque candidat pourra suivre l'avancement de la vérification de son dossier sur le site de l'IAD. Plus tôt le candidat introduira son dossier d'inscription à l'épreuve d'admission, plus tôt il sera informé de ses dates de passage aux dites épreuves.

Les épreuves d'admission se déroulent de fin août à mi- septembre.

Pour les candidats l'ORIENTATION INTERPRÉTATION DRAMATIQUE

Pour l'orientation Interprétation dramatique, l'épreuve d'admission se déroule en deux tours.

Le **premier tour** se déroule sur 3 jours et démarre **voir les dates sur le site de l'IAD**. La liste des candidats qui seront retenus pour le second tour sera communiquée fin août sur le site de l'IAD.

En aucun cas, un candidat ne sera admis au second tour de l'épreuve d'admission s'il n'a pas participé au premier tour.

Le **second tour** de l'épreuve d'admission se déroule sur deux semaines (**voir les dates sur le site de l'IAD**)

Les candidats retenus pour le second tour poursuivent les travaux entamés lors du premier tour avec pour objectif la présentation de ceux-ci devant un jury composé par l'ensemble des professeurs d'interprétation de l'orientation.

Ces présentations auront lieu les 2 derniers jours du stage.

Les résultats des épreuves d'admission seront communiqués sur le site de l'IAD et sur les valves à l'IAD/Blocry, Route de Blocry, 5 à Louvain-la-Neuve

RENTRÉE ACADÉMIQUE POUR LES 1^{ÈRES} BACCALURÉATS

(voir la date sur le site de l'IAD)

MINERVAL

A titre d'information, les montants du minerval de l'année académique 2021-2022 sont communiqués ci-dessous. Les montants pour l'année académique 2022-2023 seront disponibles sur le site de l'IAD à partir du mois de juillet 2022.

Année 2020-201 (euros)	Réalisation	Ecriture	Interprétation dramatique	Image	Son	Montage & Scripte	Infographie & Multimédia	Agrégation
1 ^{ère} Baccaauréat	€ 1.100	-	€ 900	€ 990	€ 990	€ 990	€ 990	-
2 ^{ème} Baccaauréat	€ 1.240	-	€ 900	€ 1.250	€ 1.250	€ 1.250	€ 1.250	-
3 ^{ème} Baccaauréat	€ 1.340	-	€ 1.000	€ 1.290	€ 1.290	€ 1.290	€ 1.290	-
Master 60 Interprétation dramatique / Cinéma / Radio- Télévision-Multimédia	€ 1.340	€ 960	€ 1.000	€ 1.340	€ 1.340	€ 1.340	€ 1.340	-
Master120/1	€ 1.240	€ 850	€ 900	-	-	-	-	-
Master120/2	€ 1.340	€ 960	€ 1.000	-	-	-	-	-
Agrégation				-	-	-	-	€ 209

Les frais de scolarité comprennent tout le matériel nécessaire à l'apprentissage technique et artistique des orientations choisies (caméra, micros, enregistreurs, éclairage, décors, maquillage, costumes, ...).

Le coût des syllabus n'est pas compris dans les frais de scolarité.

Remarque : ce tableau est un tableau récapitulatif. Vous trouverez des informations plus détaillées sur le site de l'IAD.

PAIEMENT DU MINERVAL

Vous trouverez toutes les informations nécessaires au paiement du minerval sur le site de l'IAD. (onglet "fiad-arts.be / coût des études")

DROIT D'INSCRIPTION SUPPLÉMENTAIRE

Les étudiants ressortissants d'un pays hors Union Européenne sont soumis à l'obligation de payer un droit d'inscription spécifique supplémentaire (DIS). Ce droit d'inscription supplémentaire s'élevait pour l'année académique 2021-2022 à :

- 992 EUR pour le Baccaauréat en Image, Son, Montage & Scripte, Infographie & Multimédia
- 1.487 EUR pour le premier cycle de Baccaauréat en Réalisation et Interprétation dramatique
- 1.984 EUR pour tous les Masters.

En ce qui concerne la procédure de paiement du droit d'inscription spécifique supplémentaire (DIS), veuillez vous référer au site de l'IAD : futurs étudiants/coût des études/étudiants hors UE.

Les étudiants issus de Pays les Moins Avancés (PMA) ne devront payer aucun Droit d'Inscription Supplémentaire. (voir les informations sur le site de l'IAD)

Contacteur l'IAD

IAD – Route de Blocry, 5 – 1348 Louvain-la-Neuve - Belgique
Tél +32 (0) 10 330 200
Courriel : iad@iad-arts.be

Comment accéder à Louvain-la-Neuve

- en train: SNCB - Gare de Louvain-la-Neuve
Tél. + (0) 10 43 22 71 – site: www.sncb.be
- en bus : TEC Brabant Wallon
Tél. +32 (0) 10 23 53 53 / 23 53 11 – site : www.infotec.be.com

Se loger à Louvain-la-Neuve

- **Les kots IAD**
Un kot est un logement privé loué à des étudiants pendant l'année académique en Belgique. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de l'IAD via l'onglet "futur étudiant/hébergement"
- **Chambres / Studios chez des particuliers**
De nombreux particuliers louent des chambres ou des studios aux étudiants à Louvain-la-Neuve et dans ses alentours. Vous trouverez les liens utiles sur le site de l'IAD via l'onglet "futur étudiant/hébergement"
- **Les Agences immobilières à Louvain-la-Neuve**
Les coordonnées des Agences immobilières sont disponibles sur le site : www.immoweb.be

Précision: dans cette brochure le masculin est utilisé dans son sens-générique, à savoir le genre humain.

Avertissement : toutes les informations fournies dans ce document le sont à titre indicatif. Seules les informations disponibles sur le site de l'IAD (www.iad-arts.be) sont les informations qui font foi et sont régulièrement actualisées.



Institut des Arts de Diffusion

Route de Blocry, 5
1348 Louvain-la-Neuve
Belgique

Tél : + 32 (0) 10 330 200

Mail : iad@iad-arts.be

site : www.iad-arts.be



Institut des Arts de Diffusion

Editeur responsable : Etienne Baffrey
Photographies : IAD
février 2022